

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Gastro Kleen

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Produit nettoyant professionnel pour locaux de production et de vente de denrées alimentaires à usage professionnel.

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Kleen Purgatis International AG

Adresse

Firststrasse 30 A
8835 Feusisberg
Suisse

Téléphone

+41 (0) 44 51535 60

Courriel

info@kleen-purgatis.ch

Fabricant

KLEEN PURGATIS GmbH

Adresse

Dieselstraße 10
32120 Hiddenhausen
Allemagne

Téléphone

+49 (0) 5223 9970-40

Courriel

info@kleen-purgatis.de

Site web

www.kleenpurgatis.de

Référence

Regulatory Affairs

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



E-mail

info@kleen-purgatis.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire

145 (Disponible 24/7) - Tox Info Suisse (Disponible pour le public.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas considéré comme dangereux aux termes du règlement CE 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement CLP (CE) No 1272/2008

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43-xxxx 603-002-00-5	5 - 15%	Flam. Liq. 2	H225 - -		-
3-butoxy-2-propanol	5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28-xxxx 603-052-00-8	1 - 3%	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	H315, H319 - -		-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Informations à l'intention des médecins

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.

Inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.
Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.
Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.
Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

Hygiène

Se laver les mains après manipulation.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 10 (Liquides inflammables)

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur original.

Température de stockage : 10 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Voir la section 1.2: Produit nettoyant professionnel pour locaux de production et de vente de denrées alimentaires

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m³	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
éthanol	64-17-5 200-578-6	500 / 960 /	1000 / 1920 /	suva		-

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	87 mg/m³	Consommateurs	Sys-témiques
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	343 mg/m³	Employés	Sys-témiques
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	950 mg/m³	Employés	Sys-témiques
3-butoxy-2-propanol (5131-66-8/225-878-4)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	12,5 mg/kg	Consommateurs	Sys-témiques

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
3-butoxy-2-propanol (5131-66-8/225-878-4)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	52 mg/kg	Employés	Sys- témiques
3-butoxy-2-propanol (5131-66-8/225-878-4)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	147 mg/m³	Employés	Sys- témiques

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Eau de mer	0,79 mg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	2,9 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sol	0,63 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Station d'épuration	580 mg/l
3-butoxy-2-propanol (5131-66-8/225-878-4)	PNEC	Eau de mer	0,0525 mg/l
3-butoxy-2-propanol (5131-66-8/225-878-4)	PNEC	Station d'épuration	10 mg/l
3-butoxy-2-propanol (5131-66-8/225-878-4)	PNEC	Sol	0,16 mg/kg de poids sec

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pas nécessaire vu la petite capacité du conteneur.

Protection des yeux / du visage

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection des mains

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non pertinent

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Incolore

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

Non déterminé pour le mélange.

Point de fusion / congélation

Donnée non disponible

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

> 35 °C

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

≥ 38 °C

Température d'auto-allumage

Donnée non disponible

Température de dégradation

Non déterminé pour le mélange.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



pH

9

Méthode

100 % (produit pur)

Viscosité cinématique

Non déterminé pour le mélange.

Viscosité, dynamique

Non déterminé pour le mélange.

Solubilité

Donnée non disponible

Hydrosolubilité

Miscible

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé pour le mélange.

Pression de vapeur

Non déterminé pour le mélange.

Densité et/ou densité relative

0,978 g/cm³

Densité de vapeur relative

Non déterminé pour le mélange.

Taux d'évaporation

Non déterminé pour le mélange.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

VOC (CH): 17 %

Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

9.2 Autres informations

Le produit a été testé pour la combustion auto-entretenue (essai L.2) - résultat : négatif.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute flamme ou surface chaude.

10.5 Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données toxicologiques pour les composants .

Toxicité aiguë

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	DL50	10.470 mg/kg	Oral(e)	-	rat	OECD 401
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	DL50	> 2.000 mg/kg	Cutanée	-	lapin	OECD 402
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	> 20 mg/l	Inhalation	4 h	souris	-
3-butoxy-2-propanol 5131-66-8 / 225-878-4	DL50	3.300 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive
3-butoxy-2-propanol 5131-66-8 / 225-878-4	DL50	>2.000 mg/kg	Contact avec la peau	-	rat	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	8.140 mg/l	48 h	Leuciscus idus(Ide)
3-butoxy-2-propanol 5131-66-8 / 225-878-4	CL50	560-1.000 mg/l	96h	Poecilia reticulata (Guppie)

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)	OECD 201
3-butoxy-2-propanol 5131-66-8 / 225-878-4	EC50	>1.000 mg/l	96h	Pseudokirchneriella subcapitata	-

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	> 10.000 mg/l	48 h	Daphnia magna
3-butoxy-2-propanol 5131-66-8 / 225-878-4	EC50	>1.000 mg/l	48h	Daphnia magna

Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
3-butoxy-2-propanol 5131-66-8 / 225-878-4	EC50	>1.000 mg/l	3h	Bactérie

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

Autres

Classe d'eau allemande

WGK1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

A noter:

- Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OPAD)
- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

Emballage

Ne pas réutiliser des récipients vides. Produits et méthodes recommandés pour le nettoyage : rincer plusieurs fois le bidon à l'eau et le jeter avec les ordures ménagères.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

Code OMD (Ordonnance sur le traitement des déchets) pour le type de déchets 'Autres déchets chimiques problématiques (EWW 127)' :

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Autres

N'est pas applicable

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
 Délivré: 2025-01-28
 Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)
 Ingrédients selon l'annexe VII : Non pertinent

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non
 Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non
 Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)
 Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)
 Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent
 Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)
 Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
 Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)
 Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Teneur en COV: 17 %
 Liquide dangereux pour l'eau : classe B
 Le produit n'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).
 ORRChim: Le produit n'appartient à aucun groupe chimique.
 Réservé aux utilisateurs professionnels - ne doit pas être remis aux utilisateurs privés.
 CPID: 876536-63

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
 Délivré: 2025-01-28
 Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Mise à jour générale sans modifications.

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 ARA - Appareil respiratoire autonome
 C&E - Classification et étiquetage
 CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
 CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
 CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
 CSR - Rapport sur la sécurité chimique
 DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
 DNEL - Dose dérivée sans effet
 ECHA - Agence européenne des produits chimiques
 ETA - Estimation de la toxicité aiguë
 IATA - Association internationale du transport aérien
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
 Kow - Coefficient de partage octanol-eau
 LoW - Liste des déchets
 PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
 PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
 REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs)
 RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 SGH - Système général harmonisé
 STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
 SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
 UFI - Identifiant unique de formulation
 VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
 vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
 ECHA C&L - Inventaire
 Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
 Dangers pour la santé : Méthode de calcul
 Dangers physiques : Le produit a été testé pour la combustion auto-entretenue (essai L.2) - résultat : négatif.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

Gastro Kleen

Numéro de version: 4.1
Délivré: 2025-01-28
Remplace la fiche de données de sécurité: 2022-02-09



Signification des phrases

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, catégorie de danger 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.